



COMITE D'INTERET LOCAL pour la Défense du Mont des Oiseaux

Ce message s'adresse plus particulièrement aux adhérents et aux résidents qui ont équipé leur piscine d'une motopompe thermique incendie.

Les risques d'incendie sont les plus importants de mai à octobre. C'est pourquoi, il est indispensable que votre motopompe soit prête à l'emploi pendant cette période.

Dans ce but, il est temps de contrôler les points suivants et de faire un essai de fonctionnement :



- 1 - remplir le réservoir d'essence
- 2 - brancher le tuyau d'aspiration
- 3 - brancher le tuyau avec lance incendie
- 4 - amorcer la pompe
- 5 - ouvrir le robinet d'essence
- 6 - interrupteur sur ON
- 7 - mettre le starter
- 8 - vérifier que l'accélérateur est au minimum
- 9 - Lancer le moteur

Si toutefois, vous rencontrez des difficultés, vous pouvez nous contacter :

Jean-Claude SAUTREAU au 06 09 65 87 11

ou Philippe AUBIN au 06 09 11 11 84

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans le cadre de la prévention incendie, le CIL a prévu de lancer une nouvelle commande de motopompes thermiques, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Nota : Si vous n'êtes pas encore inscrit au **réseau télé alerte**, vous pouvez le faire en procédant de la manière suivante :

Aller sur le site de la Mairie de Hyères :

1 - <http://www.hyeres.fr>

2 - "service au public"

3 - "sécurité, prévention : inscription au système d'alerte"

4 - "cliquez ici pour vous inscrire"

5 - "s'inscrire"

Voir en pièce jointe une fiche : **"rendre sa maison plus résistante au feu"**.